



## Procès-verbal de séance Réunion du Conseil Municipal du mercredi 11 décembre 2024

L'an 2024, le 11 décembre à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de Mévoisins s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Ann GRÖNBORG, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles ont été transmises par écrit aux Conseillers Municipaux le 05/12/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés le 05/12/2024.

**Présents** : M. ROSSIGNOL Patrick, Mme GRISON Gwendoline, M. ROY Michel, Mme LECOURTOIS Françoise, M. PITEL Emmanuel, Mme LIMA Isabel, M. LE BERRE Laurent, M. ECHEVILLER François et Mme BELLANGER Marie-Christine.

**Absents excusés :**

- M. CORRE Roland procuration à M. ROSSIGNOL Patrick,
- Mme PILON Eloïse,
- M. GAUDISSERT Olivier,
- Mme HUNAULT Sophie.

---

### 1. Élection du secrétaire de séance

Monsieur François ECHEVILLER est élu secrétaire de séance.

### 2. Approbation des PV des deux réunions du 23 octobre 2024

Les procès-verbaux, adressés par mail le 5 décembre 2024, n'appelant pas d'observation, sont adoptés à l'unanimité.

### 3. Projet city stade (délibération 2024-35)

Après avoir entendu la présentation de Monsieur Yann HUNEAU, responsable régional de la société Agospace, Madame le Maire demande aux Conseillers de se prononcer sur les devis pour la réalisation du city stade qui doivent être votés et transmis à la Préfecture avant le 31 décembre 2024 afin de ne pas perdre les subventions accordées.

Madame le Maire rappelle que ce projet d'un montant de 97 570,00 € HT soit 117 084,00 € TTC a obtenu 80 % de subventions au titre de la DETR, du FDI, du CRST et de la CAF et précise qu'il ne sera pas nécessaire d'avoir recours à un emprunt pour les 20 % restants, l'excédent de fonctionnement reporté permettant de les financer.

Le coût de cet aménagement sportif se définit comme suit :

- réfection du terrain de football : 4 370,00 € HT,
- réalisation d'une plateforme multisports 24 x 15 m : 23 200,00 € HT,
- pose et fourniture de l'équipement sportif : 70 000,00 € HT,

soit un coût total pour cette opération de 97 570 € HT.

Madame le Maire propose 2 solutions, avec et sans réfection du terrain de football avec les plans de financement suivant :

**Proposition 1** : avec réfection du terrain de foot :

Dépenses :	HT	TTC	Recettes :	TTC
	97 570,00 €	117 084,00 €	DETR	19 406,00 €
			FDI	29 109,00 €
			REGION	21 800,00 €
			CAF	10 000,00 €
			FCTVA (année n+1)	14 635,00 €
			Autofinancement	22 134,00 €
		117 084,00 €		117 084,00 €

**Proposition 2** : sans réfection du terrain de foot :

Dépenses :	HT	TTC	Recettes :	TTC
	93 200,00 €	111 840,00 €	DETR	18 640,00 €
			FDI	27 960,00 €
			REGION	21 000,00 €
			CAF	10 000,00 €
			FCTVA (année n+1)	13 980,00 €
			Autofinancement	20 260,00 €
		111 840,00 €		111 840,00 €

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient la proposition 1 mais souhaite que la réfection du terrain de foot reste, dans un premier temps, une option et autorise Madame le Maire à signer les documents nécessaires à la réalisation du city stade en 2025.

#### **4. Projet jardin de biodiversité (délibération 2024-36)**

Madame le Maire rappelle que les devis pour la réalisation de ce projet doivent, comme pour le city stade, être votés et transmis à la Préfecture avant la fin de l'année pour ne pas perdre les subventions accordées.

Le coût de ce projet s'élève à 53 000,00 € HT soit 63 600,00 € TTC et a obtenu 80 % de subventions au titre de la DETR, du FDI et du CRST.

Madame le Maire demande aux Conseillers de se prononcer sur ce devis.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer les documents nécessaires à la réalisation du jardin de biodiversité en 2025.

## **5. Avenant à la convention ADS 2025-2027 (délibération 2024-37)**

Madame le Maire rappelle que par délibération du 23/10/2024, la convention relative à l'instruction des autorisations d'urbanisme avec Eure-et-Loir Ingénierie (ELI) a été renouvelée pour trois ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Toutefois, face aux difficultés qui peuvent parfois être rencontrées dans certains dossiers de demande de travaux, Madame le Maire ainsi que Madame LECOURTOIS, Adjointe déléguée à l'urbanisme, pensent qu'il serait souhaitable que la commune dispose de l'option « contrôle de chantier et constat des infractions » proposée par ELI.

Cette option est facturée 120 € TTC par intervention (montant susceptible d'évoluer chaque année par délibération du Conseil d'administration d'ELI).

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer un avenant à la convention ADS 2025-2027 concernant l'option « contrôle de chantier et constat des infractions ».

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer cet avenant à la convention ADS 2025-2027.

## **6. Acquisition d'un terrain pour un futur projet d'aménagement (délibération 2024-38)**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a rencontré à plusieurs reprises le propriétaire d'un terrain situé à côté de l'église. Elle précise que l'acquisition de cette parcelle serait une opportunité pour la commune qui pourrait y envisager, dans quelques années, l'aménagement d'un espace jardin et de quelques places de parking.

Madame le Maire précise que les Domaines ont été consultés mais, s'agissant d'un bien de moins de 180 000 €, leur avis n'est pas requis. Une estimation du prix a donc été faite par comparaison avec un bien similaire et en prenant en considération les attentes du propriétaire.

Madame le Maire demande aux Conseillers de l'autoriser à signer la promesse unilatérale de vente entre la commune et le propriétaire dans le but d'acquérir ce terrain au prix de 11 000,00 €.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer tout document en lien avec cette acquisition.

21h30 Madame GRISON Gwendoline demande aux Conseillers de l'excuser et quitte la réunion du conseil.

## **7. Comptes-rendus des commissions et syndicats**

Le Conseil Municipal entend les comptes-rendus des commissions et syndicats.

## **8. Questions diverses**

- Rendez-vous en préfecture :

Madame GRÖNBORG et Monsieur ROSSIGNOL ont rencontré Madame la Secrétaire Générale en préfecture et ont échangé sur les points suivants :

- ✓ le solde des subventions accordées au titre de la DSIL pour les travaux de la tranche optionnelle de l'église de Mévoisins ;
- ✓ le problème des habitations qui restent vacantes alors que les demandes de logements sont en constante augmentation. L'instauration d'une taxe sur les logements vacants pourrait être très prochainement envisagée ;
- ✓ le manque de moyens face aux personnes potentiellement dangereuses sur la commune.

- Réunion avec les Conseillers départementaux :

Monsieur ROSSIGNOL précise que la situation financière des Conseils départementaux est difficile et que cela aura une répercussion sur les accords de subventions au titre du FDI pour les projets structurants en 2025 et 2026.

- Ateliers de Noël :

Deux ateliers ont eu lieu les 16 et 23 novembre dans la commune, où des couronnes végétales ont été confectionnées avec l'aide d'un habitant de Mévoisins et des petits gâteaux ont été préparés afin d'être distribués aux aînés mévoisinois.

- Spectacle de fin d'année :

Le 7 décembre, une soixantaine de petits et grands ont assisté au spectacle proposé dans l'église de Mévoisins par la compagnie Gina Gagap « Princesse Jenny qui ne voulait pas se marier ».

La décoration du sapin communal prévue le même jour a été reportée au 14 décembre à cause des mauvaises conditions météorologiques.

- Concert de l'Atelier Bocal (chant choral) :

Pour prévoir l'organisation, Madame le Maire demande aux Conseillers s'ils seront présents au concert prévu dans l'église le 13 décembre à 20h30 et précise qu'un repas sera proposé au café restaurant de Mévoisins à 19h pour celles et ceux qui le souhaitent.

- Visite d'un délégué territorial de GRDF :

Madame le Maire a reçu Monsieur VAPPEREAU qui lui a présenté l'activité de GRDF sur la concession de la commune.

- Réunion PLUiH :

Madame LECOURTOIS informe les Conseillers qu'une présentation sur l'aspect du PLUiH a eu lieu à la Communauté de Communes.

Le PLUIH (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Habitat) est un outil essentiel pour la planification de l'habitat au sein de notre communauté de communes. Son objectif est de définir une stratégie cohérente pour le développement de l'habitat, en tenant compte des besoins des communes et des citoyens.

Les enjeux liés à l'habitat sont multiples : augmentation de la population, pénurie de logements abordables, nécessité d'un développement durable, etc...

Il est crucial d'impliquer chaque commune dans ce processus afin de recueillir des données précises et représentatives de la réalité locale.


Un questionnaire va donc être envoyé à chaque élu de la commune, portant sur divers aspects de l'habitat, tels que :

- les besoins en logement (types de logements, nombre de logements nécessaires, etc...),
- les zones d'expansion possibles,
- les problématiques liées à l'accessibilité, à l'environnement et aux infrastructures,
- les attentes et préoccupations des habitants concernant l'habitat.

Un retour en mairie est attendu pour début janvier afin de rassembler toutes les réponses. Ce timing est important pour permettre une analyse approfondie des données avant la prochaine étape de définition des objectifs et des orientations d'aménagement inscrits dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

Fin de la séance à 21h55

Secrétaire de séance,  
François ECHEVILLER



Madame le Maire,  
Ann GRÖNBORG